

La modestie chrétienne de la femme (III)

par Dom Bernard Maréchaux O.S.B.

Ce que l'Église a toujours cru, ce que les Pères et les docteurs, les papes, évêques et saints de tous les temps ont toujours enseigné et pratiqué, telle doit être la règle de notre foi et de notre conduite, en notre époque de « magistère incertain »¹.

Tel est le grand intérêt de l'étude de Dom Maréchaux dont nous poursuivons ici la publication : elle constitue avant tout un *recueil documentaire*, précis et concret, sur la pratique et l'enseignement *constants* de l'Église, quant à la modestie chrétienne².

Le concile Vatican II, qui se voulait pourtant « pastoral » et soucieux des réalités contemporaines, observa, sur cette question, un silence rigoureux. Les autorités conciliaires font de même, depuis maintenant plus de quarante ans³. L'immodestie jusque dans les cérémonies religieuses semble être devenue l'une des notes distinctives de l'Église conciliaire. Sans même parler du scandale public que constituent les JMJ de Jean-Paul II [Journées Mondiales de la Jeunesse], la simple différence de tenue entre les pèlerins « ralliés » (de Paris à Chartres) et les pèlerins intégralement catholiques (de Chartres à Montmartre) lors des pèlerinages de Pentecôte est, à cet égard, très significative⁴.

L'évolution du magazine « rallié » *La Nef* donne également beaucoup à penser. Le numéro 149, de mai 2004, porte en gros titre : « Quelle place pour les femmes dans l'Église ? » La photographie de couverture donne la réponse :

¹ — Sur ce « magistère incertain », voir *Le Sel de la terre* 47 (p. 67-69, 84, 92) et 49 (p. 16-19, 30-32, 42). — L'Esprit-Saint nous assure que le magistère de l'Église ne peut errer lorsqu'il *impose* son autorité, mais il ne nous donne aucune garantie lorsqu'il y *renonce*. Or c'est le cas depuis Vatican II.

² — Les treize premiers chapitres de cette étude ont été publiés dans *Le Sel de la terre* 48, p. 124-141 et *Le Sel de la terre* 49, p. 138-158. Nous donnons ici les sept suivants, parus dans le tome 13 du *Bulletin de Notre-Dame de la Sainte-Espérance*, p. 211-213 (février 1914), 228-230 (mars 1914), 244-246 (avril 1914), 262-264 (mai 1914), 276-278 (juin 1914) et 294-296 (juillet 1914), 308-309 (août 1914). Nous y joignons, en annexe, d'autres textes de Dom Maréchaux liés aux précédents. Certains sous-titres sont de notre rédaction. — Sur Dom Maréchaux, voir la notice publiée dans *Le Sel de la terre* 26, pages 114-117.

³ — Si l'on excepte les évêques ayant franchement récusé Vatican II (Mgr Lefebvre, Mgr de Castro Mayer, Mgr Fellay, ...), une des dernières interventions épiscopales à ce sujet semble avoir été l'instruction publiée le 12 juin 1960 par le cardinal Siri, à propos du vêtement masculin porté par les femmes. Voir *Le Sel de la terre* 49, p. 193-195.

⁴ — Anecdote : une jeune fille voulant rejoindre le pèlerinage Chartres-Montmartre au soir de la première journée se trompa de navette et se retrouva au bivouac du pèlerinage « rallié ». — « Ce qui m'a tout de suite alerté, raconta-t-elle ensuite, c'est l'inquiétante proportion des jeunes filles en short, pantalon ou tenue indécente. » — Nous n'aurons certes pas le pharisaïsme de prétendre que tout soit parfait, à cet égard, dans le pèlerinage de Tradition. Mais le fait est qu'on note une sensible différence.

devant une statue de la sainte Vierge qui sert d'arrière fond, une jeune fille en tee-shirt, tête nue, en gros plan, bat la mesure de ses bras nus, tout en donnant de la voix dans un micro. Il s'agit, visiblement, d'une cérémonie liturgique de plein air, et l'on distingue, dans un coin de l'image, un prêtre ou un religieux qui semble attendre, pour intervenir à son tour, que l'animatrice du chant ait achevé sa prestation. Outre l'orientation déplaisante qu'une telle image, accompagnant un tel titre, donne inévitablement à l'ensemble du dossier (c'est accepter d'emblée la façon révolutionnaire de poser le problème), on est obligé de conclure que le directeur de *La Nef*, Christophe Geffroy, n'a absolument rien vu de choquant à une telle attitude. Les photographies illustrant l'intérieur du numéro viennent d'ailleurs confirmer la chose ¹.

Après les Pères de l'Église (textes publiés dans notre numéro 48), puis les saints du Moyen Âge (numéro 49), Dom Maréchaux interroge cette fois-ci la Contre-Réforme catholique, qui suivit le concile de Trente (1545-1563).

Le sel de la terre.

— XIV —

Les statuts de saint Charles Borromée

LE CONCILE DE TRENTE renouvela la face de la chrétienté. Il mit la lumière dans les esprits, et il rétablit la discipline dans les mœurs. A la fausse réforme mise en avant par le protestantisme, et qui était le relâchement de tous les liens hiérarchiques et disciplinaires, il opposa la vraie réforme par la mise en valeur des sacrements trop délaissés, et par le rappel aux règles dérivant des sources apostoliques.

Dieu fit surgir alors dans son Église de grands évêques, qui firent passer dans la pratique les principes posés par le Concile. Le premier et le plus grand de ces évêques, celui qui servit à tous de modèle incomparable, est saint Charles Borromée, cardinal-archevêque de Milan ². Animant de son zèle les évêques de sa

¹ — Notons que le même Christophe Geffroy, critiquant l'émission télévisée réalisée par Gérard Mordillat et Jérôme Prieur sur « Les origines du christianisme », croit bon de commencer à la façon libérale, en proclamant : « Que l'on s'entende bien, Mordillat et Prieur ont parfaitement le droit d'éructer leur haine du christianisme à leur façon [...] » (*La Nef* 149, p. 14.) — Voilà où l'on en est, à *La Nef*, après quinze ans de ralliement. On a commencé par accepter Vatican II, et on le dépasse maintenant allègrement (car même *Dignitatis humanae* n'a jamais été jusqu'à reconnaître explicitement un droit naturel « d'éructer sa haine à sa façon »). On dépasse même la loi républicaine française, qui interdit et poursuit les provocations à la haine en raison de la religion. Le directeur de *La Nef*, lui, y voit un « droit » (pour ôter tout doute là-dessus, il précise même : un droit « parfaitement » possédé). Il y eut pourtant un temps où Christophe Geffroy connaissait la doctrine de l'Église sur ce sujet et les condamnations portées par les papes contre la liberté de la presse. C'était avant son ralliement à Vatican II. Qu'aurait-il dit, alors, si on lui avait annoncé qu'il en viendrait un jour à proclamer le droit au blasphème, à la haine de Dieu et à l'expression publique de cette haine ?

² — Saint Charles Borromée, né en 1538, avait sept ans lorsque débuta le concile de Trente. Nommé cardinal à 22 ans, par son oncle, le pape Pie IV, il contribua au bon achèvement de ce concile

province, il dressa des statuts admirables pour le règlement des mœurs et la bonne administration des sacrements ; et il les appliqua avec tant de fermeté, que l'empreinte de l'esprit pastoral de saint Charles est restée ineffaçable dans la Lombardie. On y vit de ses institutions ; et cette partie de l'Italie présente encore aujourd'hui, dans le peuple, les plus édifiants spectacles de foi vive et de sincère piété.

La haute importance de la modestie, pour le maintien des mœurs chrétiennes, ne pouvait échapper à l'œil vigilant de saint Charles. Aussi nous trouvons, dans les statuts de l'Église de Milan, nombre de prescriptions concernant la modestie. Nous citons le texte primitif.

Le livre IV est intitulé : *De la tenue religieuse dans le Lieu-Saint.*

L'apôtre saint Paul – y est-il dit – mû par les raisons les plus graves, avertit et commande que les femmes se réunissent dans les églises la tête voilée ; saint Pierre fait la même déclaration ; et c'est par son ordre que saint Lin, qui fut son successeur, fixa par un décret ce point de discipline. Nous, donc, nous rangeant aux prescriptions apostoliques, considérant, d'après les exemples des saintes femmes, d'après l'antique discipline et l'usage des cités bien réglées, d'après la saine raison, suivant les explications des saints Pères, qu'il y a abus criant à ce que les femmes aillent tête nue, nous avertissons les évêques de mettre toute leur sollicitude pastorale à l'extirper, là où il s'est introduit par la dépravation des mœurs, et à rétablir l'usage pour les femmes de se voiler la tête, surtout quand elles suivent les processions ou qu'elles se rendent à l'église.

Ainsi, les femmes doivent être voilées toujours et partout, mais surtout quand elles assistent à une procession ou entrent dans le Lieu-Saint. Au troisième concile provincial de Milan, saint Charles édicte avec les évêques comprovinciaux le décret suivant :

Que les femmes, quels que soient leur état, leur rang et leur condition, sous peine de se voir interdire l'entrée de l'église, y viennent la tête voilée. Celles qui n'obéiraient pas à cette prescription, après une triple ou même une seule et unique admonition, même faite en général, si elles se montrent réfractaires, seront punies par l'évêque, selon qu'il le jugera expédient.

Quel doit être le voile dont les femmes se couvriront la tête ? Saint Charles le décrit comme il suit :

L'étoffe, dont les femmes doivent se voiler la tête à l'église, ne doit pas être légère mais épaisse, non pas relevée sur le front ou simplement placée sur les cheveux, mais solidement fixée par une aiguille ou de tout autre manière : il faut qu'elle cache entièrement les cheveux, et qu'elle retombe sur le front.

et participa à la rédaction du *Catéchisme* qu'il avait prescrit. Il fut aussi, comme évêque de Milan (où il mourut en 1584), un modèle dans l'application des décisions tridentines. (NDLR.)

Néanmoins, si les femmes veulent entrer à l'église, les jours ouvriers, allant à leur travail ou bien en revenant, on peut tolérer qu'elles portent comme voile un linge en partie plié, et en partie relevé par derrière, tel en un mot qu'elles le gardent durant leur travail. — Ceux qui ont visité l'Italie ont pu y trouver encore, en certaines contrées, ce linge plié, fort épais, qui couvre toute la chevelure, sans serrer la tête de trop près.

Au livre V des statuts, intitulé : *Des dépenses somptueuses excessives, du luxe, de la toilette vaine et superflue à réprimer*, saint Charles prohibe sévèrement quatre choses : le fard, *fucus* ; les frisures, *cincinnati* ; les boucles d'oreilles, *inaures* ; les robes à queue, *vestes caudatæ*. Bien plus, les femmes portant de telles robes, seront écartées de la table sainte. — Qu'aurait dit saint Charles des robes entravées, des vêtements qui dessinent honteusement les formes du corps ?

Aux prédicateurs et aux confesseurs

Dans les instructions aux prédicateurs (*Acta Ecc. Med. P. IV*), saint Charles dit :

Le prédicateur combattra par la force convaincante de ses persuasions, par les traits de ses arguments, tout luxe dans la toilette des femmes, les robes à queue, les ornements suggérés par l'orgueil, ce mauvais goût indécent dans la parure de la tête, le fard et les onguents, et toutes ces inventions inconvenantes et raffinées qui tendent à exciter les passions ; ses traits lui seront fournis en abondance par les Pères, et surtout par ces grands hommes d'Église qu'on appelle Cyprien martyr, Basile, Augustin et Ambroise.

Dans ses instructions aux confesseurs, saint Charles parle ainsi :

Qu'aucun confesseur n'entende en confession les femmes, qui s'approchent les cheveux frisés, fardées et teintes, avec boucles d'oreille, portant des vêtements relevés d'or, de dentelles, ou de parures raffinées, qui, en un mot, n'ont pas un habit modeste et simple, qui n'ont pas la tête couverte d'un voile décent et suffisamment épais, soit d'une étoffe de drap ou de laine ou même de soie, mais d'une soie de teinte sombre ; cette tenue modeste est de rigueur par respect pour le sacrement, pour le tribunal du Seigneur qui réclame un cœur contrit, où l'on réclame clémence et pardon.

Les Actes de l'Église de Milan spécifient dans quels cas la vanité des vêtements va jusqu'au péché mortel. — Écoutez cette énumération, elle est très grave. C'est :

- 1°) quand l'intention se porte au péché mortel ;
- 2°) quand la dépense occasionnée est telle qu'elle ruine la famille ;
- 3°) quand la confection des objets de luxe prive l'ouvrière de ses pratiques religieuses, et compromet sa santé ;
- 4°) quand il y a excitation voulue ou effective au péché impur ;
- 5°) quand la femme, voyant qu'elle soulève les passions de l'homme, persiste à les soulever.

Dans tous ces cas, le dérèglement du luxe doit être traité comme péché mortel, c'est-à-dire que le confesseur doit en exiger la correction, avant que d'admettre aux sacrements.

C'est par cette vigueur épiscopale, par cette lutte énergique contre le péché pour le salut des âmes et la gloire de Dieu, que saint Charles pétrit son peuple de fortes habitudes chrétiennes qui aujourd'hui encore, après cinq siècles, font sa sauvegarde et son honneur ¹.

— XV —

Les instructions de saint François de Sales

Après saint Charles Borromée, faisons entendre saint François de Sales, dans son *Introduction à la vie dévote* ².

Mais comprenons que les points de vue des deux saints sont très différents.

Saint Charles dresse des statuts pour son peuple : il importe qu'il agisse avec fermeté et vigueur, pour le préserver de la contagion des mœurs païennes et le former aux mœurs chrétiennes ; il range son clergé, ses prédicateurs, ses confesseurs, comme une armée en bataille, il leur donne à tous le mot d'ordre, il les met en branle avec l'assurance de la victoire contre la chair, le monde et le diable.

Saint François de Sales instruit sa Philothée. Celle-ci est pleinement d'accord sur les principes avec son saint directeur, d'avance elle est résolue à ne concéder au monde que ce qu'elle ne peut pas lui refuser d'après sa condition. Le ton des avis que le saint lui donne diffère des précisions austères de saint Charles ; le fond est le même ; les deux saints se basent sur les règles apostoliques.

Écoutons le docteur de la vraie dévotion.

De la bienséance des habits

(*Vie Dévote*, troisième partie, ch. XXV)

Saint Paul veut que les femmes dévotes, il en faut autant dire des hommes, soient revêtues *d'habits bienséants, se parant avec pudicité et sobriété* ³. Or la bienséance des habits, et autres ornements, dépend de la matière, de la forme et de la netteté ⁴. Quant à la netteté, elle doit presque toujours être égale en nos habits, sur lesquels, tant qu'il est possible, nous ne devons laisser aucune sorte de souillure et vilénie. La netteté

¹ — Écrit en 1914. (NDLR.)

² — Saint François de Sales est né en 1567, quatre ans après la clôture du concile de Trente. Il publia son *Introduction à la vie dévote* en 1609 et mourut en 1622. Toutes les notes introduites ici dans son texte l'ont été par nos soins, à partir de l'édition de l'*Introduction à la vie dévote* réalisée par le père Étienne-Marie LAJEUNIE O.P. (Paris, Seuil, 1962). (NDLR.)

³ — 1 Tm 2, 9-10.

⁴ — *Propreté*.

extérieure représente en quelque façon l'honnêteté intérieure. Dieu même requiert l'honnêteté corporelle en ceux qui s'approchent de ses autels et qui ont la charge principale de la dévotion.

Quant à la matière et à la forme des habits, la bienséance se considère par plusieurs circonstances, du temps, de l'âge, des qualités, des compagnies et des occasions. On se pare ordinairement mieux les jours de fêtes, selon la grandeur du jour qui se célèbre. En temps de pénitence comme en Carême, on se démet ¹ bien fort ; aux noces, on porte les robes nuptiales, et aux assemblées funèbres des robes de deuil ; auprès des princes, on rehausse l'état ², lequel on doit abaisser entre les domestiques. La femme mariée se peut et doit orner auprès de son mari quand il le désire ; si elle en fait de même en étant éloignée, on demandera quels yeux elle veut favoriser avec ce soin particulier. On permet plus d'affiquets ³ aux filles, parce qu'elles peuvent loisiblement désirer d'agréer à plusieurs, quoique ce ne soit que pour en gagner un par un saint mariage. On ne trouve pas non plus mauvais que les veuves à marier se parent aucunement ⁴, pourvu qu'elles ne fassent point paraître de folâtreries, d'autant qu'ayant déjà été mères de famille et passé par les regrets du veuvage, on tient leur esprit pour mûr et attempé ⁵. Mais quant aux vraies veuves qui le sont, non seulement de corps, mais aussi de cœur, nul ornement ne leur est convenable, sinon l'humilité, la modestie et la dévotion ; car si elles veulent donner de l'amour aux hommes, elles ne sont pas vraies veuves ; et si elles n'en veulent pas donner, pourquoi en portent-elles les outils ⁶ ? Qui ne veut recevoir les hôtes, il faut qu'il ôte l'enseigne de son logis. On se moque toujours des vieilles gens, quand ils veulent faire les jolis ; c'est une folie qui n'est supportable qu'à la jeunesse.

Soyez propre, Philotée : qu'il n'y ait rien sur vous de traînant et de mal agencé. C'est un mépris de ceux avec lesquels on converse, d'aller entre eux en habit désagréable ; mais gardez-vous bien des afféteries, vanités, curiosités et folâtreries. Tenez-vous toujours, tant qu'il vous sera possible, du côté de la simplicité et modestie, qui est sans doute le plus grand ornement de la beauté et la meilleure excuse pour la laideur. Saint Pierre avertit principalement les jeunes femmes de ne porter pas leurs cheveux tant crêpés, frisés, annelés et serpentés ⁷. Les hommes, qui sont si lâches que de s'amuser à ces muguetteries ⁸, sont partout décriés comme hermaphrodites ⁹ ; et les femmes vaines sont tenues pour imbéciles ¹⁰ en chasteté ; au moins, si elles en ont, elle n'est pas visible parmi tant de fatras et de bagatelles. On dit qu'on n'y pense pas mal ; mais je réplique comme j'ai fait ailleurs, que le diable y en pense toujours. Pour moi, je voudrais que mon dévot et ma dévôte fussent toujours les mieux habillés de la

¹ — *On abandonne les beaux habits.*

² — *La manière d'être, le costume.*

³ — *Petites parures.*

⁴ — *De quelque façon.*

⁵ — *Tempéré, réglé.*

⁶ — Sens propre : *ce qui sert à.*

⁷ — 1 P 3, 3 (voir 1 Tm 2, 9).

⁸ — *Recherches pour plaire.*

⁹ — *Efféminés.*

¹⁰ — *Faibles.*

troupe, mais les moins pompeux et affétés ¹ ; et, comme il est dit au Proverbe, qu'ils fussent parés de grâce, bienséance et dignité ². Saint Louis dit en un mot que l'on se doit vêtir selon son état : en sorte que les sages et les bons ne puissent dire : Vous en faites trop ; ni les jeunes gens : Vous en faites trop peu. Mais en cas que les jeunes gens ne se veuillent pas contenter de la bienséance, il se faut arrêter à l'avis des sages.

Commentaire

Telle est cette page, merveilleuse de finesse et de raison, lumineuse et salubre. Le père Emmanuel y fit plusieurs fois allusion ; il parla *de l'enseigne* en chaire, à propos des filles qui veulent se marier ; lui aussi voulait que *les petits bonnets* de ses filles fussent propres et bien faits, et qu'elles eussent bon air en les portant. Et le fait est qu'ils relèvent mieux la jeunesse que des chapeaux ridicules.

Saint François de Sales veut que son dévot et sa dévote soient *les mieux habillés* de la troupe ; mais il ajoute aussitôt, les *moins pompeux et affétés*. Tout est dans ce contraste. *Les mieux habillés*, parce que avec le plus de netteté, dignité et bienséance ; parce que, pourrait-on ajouter, avec des étoffes de bonne qualité, non avec du clinquant et de la pacotille. *Les moins pompeux et affétés*, parce que sans recherche dans l'arrangement des cheveux, sans luxe tapageur dans les vêtements, sans excentricité dans leur coupe. Relisez le saint, vous y trouvez les règles de la modestie chrétienne d'après saint Pierre et saint Paul.

Méditez, ô épouses chrétiennes, cette règle de conduite, que vous pouvez et devez vous parer près de votre mari, *quand il le désire* ; que lui absent, vos parures n'ont plus de raison d'être, et ne sont susceptibles que d'une interprétation fâcheuse. Rappelez-vous sainte Jeanne de Chantal qui prenait des habits sévères, presque de veuve, quand son mari n'était pas là.

Voyez, femmes et filles chrétiennes, avec quelle décision le saint rejette et flétrit, comme indignes de vous, les *afféteries, vanités, curiosités et folâtreries* ; avec quelle instance il vous presse de vous rapprocher toujours plus de la modestie et de la simplicité, *qui est sans doute le plus grand ornement de la beauté et la meilleure excuse pour la laideur*.

Faites ainsi, et vous vivrez : *Hoc fac et vives*.

¹ — *Recherchés*.

² — Pr 31, 25.

— XVI —

Quelques saints modernes

Saint Alexandre Sauli

Les saints de l'âge moderne n'ont pas combattu l'immodestie des femmes avec moins de vigueur que les saints du Moyen Age ; car c'est le fléau de toutes les époques ; et là où sévit ce fléau, les mœurs chrétiennes s'en vont.

Dieu donna à saint Charles Borromée, ce puissant propagateur de la discipline du concile de Trente, des collaborateurs et des continuateurs dignes de lui. Tels, entre autres, saint Antoine-Marie Zaccaria, fondateur de la congrégation dite des Barnabites ¹, et saint Alexandre Sauli, de la même congrégation, dit l'apôtre de la Corse, tous deux récemment canonisés ². Détachons le trait suivant de la vie de saint Alexandre Sauli ³.

Une dame, jeune veuve, Maria Piantanido, fréquentait l'église des Barnabites, à Milan, vêtue avec une élégance des plus mondaines. Saint Alexandre, tout jeune encore, c'étaient ses débuts, s'en aperçut. Alors, du haut de la chaire, il se mit à tonner contre le luxe, qui est une excitation au péché ; il eut des paroles de feu contre ces femmes mondaines, qui portent dans les églises des ajustements fastueux, lesquels sont une insulte à la misère, une violation de la décence, une provocation au vice impur ; il fit honte à leur audace de se présenter ainsi parées et enguirlandées, sous les yeux d'un Dieu couronné d'épines et mis en croix. — Ayant ainsi parlé, il s'arrêta suffoquant d'émotion, et invita ses auditeurs à prier. — La dame a compris, son cœur est touché, elle essaie de se cacher, et, sentant les yeux de tous tournés vers elle, fond en sanglots. Elle se retire de la tête, du cou, des bras tous les hochets de sa vanité, les jette à terre, puis sort de l'église en pleurant. Désormais on ne la vit plus qu'en habits des plus modestes ; elle dut se faire violence pour paraître ainsi en public ; les mondaines la traitèrent de folle ; mais elle ne recula pas, et ceux-là mêmes qui se moquaient d'elle furent contraints de l'admirer. Dieu n'en resta pas là avec ce cœur généreux ; il lui inspira de former une société de dames vouées à la pratique des vertus chrétiennes et de la modestie. Enfin elles donnèrent naissance à un monastère de religieuses capucines ; saint Charles Borromée leur donna le voile ; et la convertie, sous le nom de Mère Paule, fut constituée la première supérieure.

¹ — En réalité, saint Antoine-Marie Zaccaria (né en 1502 et mort en 1539, enterré à Milan) fut plutôt un *précurseur* du concile de Trente et de saint Charles Borromée. Mais ce dernier eut un de ses successeurs pour conseiller et directeur spirituel : saint Alexandre Sauli (NDLR.)

² — Les Corses fêtent, en cette année 2004, le centenaire de la canonisation du patron de leur île, saint Alexandre Sauli (1534-1592). Né à Milan en 1534, supérieur général des Barnabites à 33 ans, il fut nommé évêque d'Aleria, en Corse, par saint Pie V. Saint Pie X le canonisa en 1904. — Saint Antoine-Marie Zaccaria, lui, a été canonisé par Léon XIII, en 1897. (NDLR.)

³ — Fr. T. MOLTEDO (barnabite), *Vita di S. Alessandro Sauli della Congregazione de' Barnabiti Vescovo di Aleria poi di Pavia*, Naples, D'Auria, 1904, c. III, p. 106-107.

Saint Félix de Cantalice

Ce n'étaient pas seulement les saints religieux prêtres qui travaillaient à ramener parmi les femmes la modestie des habillements, mais les frères lais eux-mêmes. Témoin ce trait emprunté à la vie de saint Félix de Cantalice ¹, le grand ami de saint Philippe de Néri ².

Il reprenait les pécheurs avec une grande liberté, mais si charitablement que jamais il ne les offensait. Un jour qu'il allait mendier, il entre chez une dame noble qui aimait singulièrement les capucins ; et celle-ci invita frère Félix à lui parler du Bon Dieu. Elle le questionnait beaucoup : mais, comme elle avait la poitrine découverte selon le mauvais usage de ce temps, il ne lui répondait pas. A la fin, il lui dit : « Je vous ferai connaître la cause de mon silence, car je ne puis contenir ma douleur, veuillez m'écouter avec patience. Vous blessez votre honneur, ma chère sœur, en faisant ce qui ne vous sied pas et ce qui n'est pas honnête : n'avez-vous pas honte de vous montrer en public, la poitrine découverte ? Une marchandise exposée au public, est une marchandise à vendre ; et un trésor montré à tout le monde est une invitation aux voleurs. Pourquoi découvrir votre poitrine, si ce n'est pour plaire ? Mais par là, vous scandalisez les enfants, vous excitez dans les hommes des désirs déshonnêtes, vous blessez la conscience des faibles. Pour savoir ce que vous méritez, méditez cette parole de l'Évangile : "Si quelqu'un scandalise un de ceux-ci qui croient en moi, mieux vaudrait qu'on y mît au cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au fond de la mer..." Il parla ainsi avec tant de charité, que cette grande dame, quoique blessée profondément, fut touchée jusqu'aux larmes et lui dit : "Bénie soit votre langue, frère Félix, qui m'a donné de telles paroles de vie, désormais personne ne me verra plus la poitrine découverte." Et elle tint parole jusqu'à la fin de sa vie. »

Tels étaient et tels furent toujours les sentiments des saints à l'endroit de la modestie et de l'immodestie des femmes : on n'en trouverait pas un seul qui pensât autrement sur cette question de première importance. Si nous avons au même degré qu'eux le zèle des intérêts de Dieu et le sens des périls des âmes, nous pleurerions comme saint Félix chaque fois que nous serions en présence d'une chrétienne vêtue avec indécence, et nous trouverions dans la sainte charité des paroles ardentes pour la toucher et la convertir.

En France

La France eut aussi ses saints évêques, qui, prenant pour modèle saint Charles, déployèrent une grande énergie pour mettre en pratique les canons disciplinaires du concile de Trente. Parmi eux figure au premier rang Mgr Jean-Baptiste Gault, de l'Oratoire, évêque de Marseille, qui mourut en odeur de sainteté après un trop

¹ — Saint Félix de Cantalice (1515-1587), capucin.

² — *Acta sanctorum*, t. XVIII, p. 241.

court épiscopat, et dont le clergé de France implora la béatification, s'appuyant sur les grands miracles opérés à son intercession et relevés dans des procès-verbaux canoniques ; sa cause, qui subit une longue interruption, vient d'être reprise ¹.

Or, voici ce que nous lisons dans un extrait de sa vie :

Son premier soin fut de composer une compagnie des plus habiles hommes de son diocèse pour prendre leurs avis dans toutes les difficultés qui se présentaient. Son zèle et sa prudence animant tous les membres de cette assemblée, ils faisaient autant de règlements qu'ils remarquaient de désordres... Quelqu'un représenta que l'immodestie des femmes causait beaucoup de scandales ; mais comme il eut appris que ce désordre, établi par la coutume et confirmé par la vanité, semblait presque irrémédiable, il s'écria plein de douleur : « Hélas ! Est-il possible qu'un si grand mal soit sans remède ? J'en ferai le sujet de ma première prédication ; et si mes prières et mes raisons ne le peuvent empêcher, j'aurai recours aux excommunications et aux anathèmes. »

Ce sermon fut composé et il nous est resté : la maladie ne permit pas au saint prélat de le prononcer, mais son biographe remarque que le frère de Mgr Gault, le père Eustache, ayant prêché sur ce thème un sermon aux dames de Tours, il les fit pleurer à chaudes larmes, et les amena à une parfaite conversion de leurs vanités ². Le fameux père Lejeune, également de l'Oratoire, qu'on peut nommer le père de la prédication française, nous a laissé sur ce même sujet des discours d'une liberté tout apostolique ³. La modestie des femmes était un point capital de réforme pour les saints missionnaires modernes, comme pour les grands prédicateurs du Moyen Age.

— XVII —

La tenue à l'église

Il est bien certain que, si une tenue modeste est toujours de rigueur pour une femme chrétienne, elle l'est surtout quand elle franchit le seuil de l'église et s'approche des sacrements.

Si vous rencontrez dans la rue une femme vêtue avec impudeur, vous avez l'impression qu'elle est un danger public, qu'elle est la ruine des hommes ; et vous vous étonnez que la police n'intervienne pas pour écarter un spectacle aussi préjudiciable aux bonnes mœurs ⁴. Si cette même femme entrait à l'église et se présentait à la table sainte, vous ne comprendriez pas qu'un prêtre lui livrât le corps sacré

¹ — Mgr Jean-Baptiste Gault, 1595-1643. Voir la *Vie du vénérable J.B. Gault, prêtre de l'Oratoire de Jésus, évêque de Marseille en 1643*, par l'abbé PAYAN D'AUGERY, Paris, 1894. (NDLR.)

² — Voir le supplément du père GIRY, p. 356-368.

³ — Père Lejeune, 1592-1672. (NDLR.)

⁴ — Ainsi parle le comte TOLSTOÏ, dans un de ses ouvrages. Voir t. V du *Bulletin de Notre-Dame de la Sainte-Espérance*, p. 402-403 : « La modestie des femmes, d'après le comte Léon Tolstoï ».

du Sauveur. Et de fait, tous les grands pasteurs d'âmes, depuis les saints Pères jusqu'à saint Antonin et saint Charles, ont toujours tenu ferme à ce que les femmes ne fussent admises soit à la confession, soit à la communion, qu'autant qu'elles se présentent pudiquement habillées et modestement voilées.

Il est révoltant qu'une femme, parée d'atours diaboliques, devenue consciemment un lacet de perdition pour les âmes, ait la sacrilège audace de vouloir forcer le Sauveur Jésus à descendre en elle.

On trouvera peut-être que nous sommes rigides. Nous parlons comme ont parlé les saints. Nos lecteurs connaissent peut-être, au moins de réputation, les ouvrages de Henri-Marie Boudon, archidiacre d'Evreux, mort en l'an 1702 en odeur de sainteté ; voici comment s'exprime ce saint prêtre dans un de ses plus beaux livres de piété, intitulé *L'Amour de Jésus au très Saint-Sacrement de l'Autel*. Cette page est aujourd'hui d'une spéciale actualité.

Le cœur saintement zélé du très Saint-Sacrement a des inclinations tendres pour la chasteté ; c'est sa plus chère vertu ; et elle est pleine pour lui de saints et charmants attraits qui le ravissent. Il s'écrie avec l'Apôtre : « Serait-il bien possible que des membres, qui sont les membres de Jésus-Christ, je fisse les membres d'une prostituée ? » Il se souvient qu'Oza fut frappé de mort, pour avoir seulement touché l'arche, parce qu'il était souillé ; et il tremble à la vue de ce châtement, considérant combien il faut être pur pour s'approcher du Saint-Sacrement.

Les femmes chrétiennes doivent donc éviter le luxe excessif et surtout l'immodestie des habits. Elles doivent se garder aussi d'introduire ou d'imiter même certaines modes inconvenantes qui deviennent des sources d'iniquité, et qui sont un sujet de scandale pour quantité d'âmes rachetées du précieux sang de Jésus-Christ.

Que tout, dans leurs personnes, dans leurs vêtements, respire la modestie et la simplicité. Eh ! quoi, ne serait-ce pas une chose étrange que de voir s'approcher de Jésus des personnes qui, par leur toilette affectée, par leurs gestes et leurs regards, sembleraient ne venir dans nos églises que pour y être vues et s'établir les rivales de leur Créateur, tandis que Jésus y paraît pour occuper tous les esprits et toutes les volontés ?

Et d'ailleurs, je vous en avertis, femmes mondaines, vous passerez bientôt avec le monde que vous cherchez à satisfaire, et qui ne pourra aller à votre secours au grand jour du jugement ; et, en ce jour terrible des vengeances du Seigneur, nous vous entendrons crier aux montagnes : O montagnes, écrasez-nous, tombez sur nous, et cachez sous vos ruines ces malheureuses créatures qui ne sont malheureuses que parce qu'elles ont été trop vues.

C'est alors que de malheureuses mères, en grand nombre, feront retentir, mais en vain, les airs de leurs cris, voyant que leurs mauvais exemples auront continué leurs fautes en l'âme de leurs filles, et les auront comme multipliées de longues années après leur trépas. La même chose arrivera à toutes les autres femmes qui deviennent des sources d'iniquité dans la ville, en introduisant par leur façon de faire ces modes mon-

daines et diaboliques. Tous ces gens sont bien éloignés d'adorer en esprit Jésus au très Saint-Sacrement, puisqu'ils lui déclarent une si cruelle guerre ¹.

On ne saurait trop le redire après cet excellent maître de la vie spirituelle : autant la modestie honore Jésus-Christ dans l'eucharistie en qui le reçoit, autant l'immodestie le déshonore.

Nous ajouterons même une chose formidable : la femme qui affronte avec une toilette luxueuse et inconvenante la redoutable majesté du mystère, encourt comme conséquences l'aveuglement et l'endurcissement du cœur, préludes de sa perte éternelle.

Écoutons à ce sujet le bienheureux Henri Suso, dominicain ². Parlant des femmes vaniteuses, qui provoquent chez les hommes les passions mauvaises, il dit :

Les sacrements reçus à Pâques, le viatique, ne sauraient les sauver, parce qu'elles font la communion avec la volonté arrêtée de continuer leurs manières de se vêtir et de se comporter, parce qu'à la mort elles n'ont pas conscience par leur faute des péchés dont elles sont responsables... Malheur aux confesseurs qui n'éclairent pas ces femmes misérables et infortunées ³ !

Notre-Seigneur se plaint à sainte Marguerite de Cortone ⁴ qu'il est comme crucifié de nouveau et abreuvé de vinaigre par ceux qui communient mal ; il lui donne ce message pour son confesseur :

Dis à frère Juncta, comme un ordre de ma part, que désormais il ne donne plus mon corps à aucune personne religieuse ou séculière, qui n'ait pas *méprisé la curiosité de son visage*, ou qui ne soit pas disposée à *l'abandonner*, et qui ne se soit pas préparée avec ferveur dans mon bon plaisir et mes commandements ; car je suis par trop offensé par les communions des séculiers à cause de leur vie. Malheur à ceux qui m'offensent sans cesse, et présument de me recevoir sans correction de leurs fautes, ils seront soumis ailleurs à un dur examen ⁵.

Nous avons traduit littéralement : *la curiosité du visage* est l'empressement à se faire voir, le soin de faire valoir une beauté éphémère. Cela suffit pour rendre la communion équivoque ou même mauvaise.

Ah ! si ceux et celles qui communient comprenaient l'humilité de Jésus-Christ !

¹ — *Pratiques pour l'adoration et l'amour du très Saint-Sacrement de l'autel*. Huitième pratique. Livre cité plus haut.

² — Le bienheureux Henri Suso (1295-1366) se rattache à l'école des mystiques rhénans. (NDLR.)

³ — B. Henri SUSO, *La Célèbre vision des Neuf Roches*.

⁴ — Sainte Marguerite de Cortone, tertiaire franciscaine, 1247-1297. (NDLR.)

⁵ — *Acta sanctorum*, février, t. III, p. 341.

— XVIII —

Confréries instituées pour la conservation de la modestie

Nous pourrions mettre en avant des actes épiscopaux très significatifs visant le maintien ou le rétablissement de la sainte modestie chrétienne. Nous avons donné dans le *Bulletin* ¹ les lettres circulaires d'une grande portée doctrinale, d'une grande vigueur pastorale, de Mgr Antoine Martini, archevêque de Florence (1721-1809), sur le sujet en question : l'illustre prélat rappelle surtout l'obligation qui incombe aux femmes, d'après saint Paul, d'avoir la tête voilée ². Nous avons aussi publié la forte instruction adressée aux Romaines par son Éminence le cardinal Monaco la Valetta, vicaire de Sa Sainteté Léon XIII, le 1^{er} juillet 1878, sur les règles de modestie qu'elles ont le devoir d'observer d'après les prescriptions apostoliques ³.

La parole des pasteurs, et surtout celle qui émane du pasteur suprême, a certainement grâce pour corriger les abus et pour restaurer les mœurs chrétiennes : mais c'est également une loi que le bien ne s'affermite et ne se généralise que grâce à de pieuses associations formant une digue au torrent des coutumes mauvaises, et implantant les coutumes louables par le soutien mutuel et la propagande active. C'est ainsi que surgirent çà et là des confréries créées en vue de conserver ou de restaurer la modestie chrétienne. Citons quelques exemples de ces associations.

Nous lisons dans les mémoires historiques sur la vie du pieux prêtre Don Joseph Frassinetti, prieur de Sainte-Sabine de Gênes ⁴, mort au milieu du dernier siècle, les détails intéressants qui suivent :

¹ — T. 10, p. 387-389 (janvier 1906), 406-408 (février), 423-424 (mars), 439-441 (avril).

² — Mgr Martini fut un des plus fermes opposants au synode janséniste de Pistoie (1786) dont beaucoup de principes et de recommandations liturgiques annonçaient les errements de Vatican II. Sa première *Lettre circulaire sur l'obligation, pour les femmes chrétiennes d'avoir la tête voilée dans les églises* trouva des contradicteurs. Il y répondit dans une seconde lettre, un an plus tard, invoquant notamment l'autorité de saint Jean Chrysostome : « Exposant les paroles de saint Paul sur la question, ce grand docteur fait valoir avec une grande force les raisons de la règle établie par l'Apôtre, soutient que la pratique opposée trouble un ordre établi par Dieu lui-même, et ajoute : *« Ne viens pas me dire que c'est un petit péché, c'en est un grand, parce que c'est une désobéissance »* (Hom. in Epist. I ad Cor. n^o 3-5). » — Une troisième lettre pastorale (20 août 1799) porte sur la manière de se vêtir et insiste sur les devoirs des confesseurs et des chefs de familles : « Quelle responsabilité n'assument pas sur leur conscience les chefs de famille qui toléreraient ou favoriseraient dans leurs compagnes des coutumes qui déplaisent à Dieu et vont à l'encontre de la bonne éducation des enfants ? ». Mgr Martini rappelle également le précepte de saint Paul : « Gardez-vous de toute apparence de mal », et commente : « C'est un avertissement donné au chrétien de fuir, non pas seulement tout ce qui est défendu expressément, condamné expressément dans la loi divine, mais même ce qui forme apparence de mal aux yeux du prochain, ce qui est cause de malédiction. » (NDLR.)

³ — T. 1, 295. (On trouvera ce texte plus loin, en annexe. — NDLR.)

⁴ — Don Joseph Frassinetti (1804-1868) est le fondateur de la Congrégation des fils de sainte Marie immaculée. (NDLR.)

L'amour de l'angélique vertu le poussa à instituer et à propager avec un grand zèle la « Pieuse Union de la Sainte Modestie », qui ensuite fut canoniquement érigée dans l'église paroissiale de Notre-Dame du Carmel et de Sainte-Agnès à Gênes. Il dicta une page remplie de saintes maximes et de précieuses admonitions, à distribuer aux filles qui s'y étaient fait inscrire. Malgré la corruption de cette triste époque, les filles inscrites à la Pieuse Union se comptèrent par milliers : ce fut le triomphe de la modestie et de la candeur chrétienne sur le dérèglement et les souillures du monde ¹.

A la même époque, le bienheureux Gaspard del Bufalo ², nous dit son historien, « combattait avec acharnement, *accanitamente*, tout ce qui contribue à exciter le vice impur : livres obscènes, images scandaleuses, réunions trop libres, discours immoraux, liaisons d'amour, et par-dessus tout la manière de se vêtir non conforme à la modestie chrétienne. A ce sujet, il essaya de persuader à Sa Sainteté Léon XII ³, qu'elle parlât dans une encyclique de l'obligation qu'il y a à se vêtir avec modestie, et de la pudeur qu'il faut observer dans les œuvres d'art ⁴ ».

Vers ce temps aussi il se forma, dans presque toutes les villes de la Haute-Italie, une société de femmes pieuses, nommées ursulines dans le monde, *Orsoline al secolo*, qui a pour but spécial de faire garder la modestie aux jeunes filles.

Enfin une main amie nous communique un document des plus intéressants : il s'agit d'une confrérie instituée dans l'église Saint-Vincent-Martyr de Plaisance, sous le titre « la pieuse union des amants de la sainte modestie », le 25 mai 1853, par Mgr Antonio Ranza, évêque de cette ville. Voici un résumé fidèle de la cérémonie d'érection de cette confrérie, mise sous le patronage de la pureté de la sainte Vierge. Le pieux prélat, dans l'instruction qu'il adresse aux associées, commence par poser ce principe, que la modestie doit être toujours gardée : privément et en public, dans les églises, à la maison et en tout lieu. Car le précepte de la modestie repose sur trois considérations principales : 1°) sur le respect dû à la sainte présence de Dieu, dont les regards scrutent le fond des cœurs, et qui exige que l'extérieur soit mis en harmonie par la modestie avec la pureté de l'intérieur ; 2°) sur le respect dû à soi-même, en raison principalement du saint baptême qui nous a sanctifiés tout entiers corps et âmes, qui a fait de nos corps les temples du Saint-Esprit ; 3°) sur le respect dû au prochain, que les femmes chrétiennes sont appelées à édifier par leur modestie, bien loin de les scandaliser par l'indécence de leur mise, car le Sauveur fulmine de terribles anathèmes contre le péché de scandale ; l'évêque conclut en appelant sur la confrérie le patronage de la pureté de Marie, parce que, dit-il, la modestie du corps est l'indispensable gardienne de la pureté de l'âme ; il fait allusion aux rapports de la modestie avec la sainte eucharistie, où « l'Agneau divin prend sa pâture parmi les lis ».

¹ — *Memorie storiche...* del S. Dom. FASSIOLO, 1870, c. IX, p. 100.

² — Il s'agit aujourd'hui de *saint* Gaspard del Bufalo (béatifié par saint Pie X le 18 décembre 1904 et canonisé par Pie XII le 12 juin 1954), fondateur des missionnaires du très précieux sang, né à Rome en 1786 et mort en 1837. (NDLR.)

³ — Léon XII, pape de 1823 à 1829. (NDLR.)

⁴ — *Vita del B. Gaspare del Bufalo*, de Mgr Vincenzo SARDI, Rome, Pallotta, 1904, II parte, c. II, p. 188 ; Gaspare del Bufalo a été béatifié il y a dix ans.

Les règlements de la confrérie sont très remarquables : 1°) chaque associée devra garder dans ses vêtements toute la décence chrétienne, non seulement au dehors, mais dans sa propre maison ; 2°) elle devra l'exiger de toutes les personnes qui dépendent d'elle ; 3°) elle s'en fera la promotrice auprès de ses amies et connaissances, les avertissant avec tact et charité, si elles s'en écartent ; 4°) elle récitera matin et soir trois *Ave Maria*, avec cette jaculatoire facultative : *chère Mère, gardez-moi du péché mortel.*

Les recommandations aux associées sont plus remarquables encore :

I. Qu'elles se rappellent qu'il n'est ni mode, ni chaleur, ni étiquette de repas ou de festins, qui puisse servir d'excuse au péché de scandale résultant d'un vêtir immodeste ; et que ce péché ne se commet pas seulement en public, mais aussi souvent à la maison, vis-à-vis des personnes qui s'y trouvent, qui viennent en visite, ou qui regardent du haut des balcons ;

II. Les voiles ou mouchoirs transparents, par le fait même de leur transparence, ne sont pas de nature à empêcher l'immodestie et le scandale ; ce n'est qu'une invention de la malice humaine, qui cherche à dissimuler l'immodestie, sans la rendre moins coupable et moins nuisible ;

III. Les personnes pieuses sont tenues d'une manière particulière à être modestes dans leur habillement ; car en elles la moindre trace d'immodestie peut occasionner un grand scandale, à cause de l'autorité dont elles jouissent, et de l'approbation qu'elles donnent par leur exemple à des modes que toute bonne chrétienne doit réprouver. Si elles se permettent le plus petit excès, d'autres s'enhardissent à s'en permettre de fort graves ;

IV. La sainte Vierge ne saurait reconnaître pour sa fille celle qui commet le péché d'immodestie, parce qu'elle se rend l'auxiliaire du démon pour porter les âmes au péché ;

V. Le péché de scandale est un de ceux auxquels on remédie le plus difficilement, surtout commis publiquement ; on ne peut savoir s'il contamine dix, cent, ou mille personnes ;

VI. Ceux qui se moqueraient de ces avertissements comme entachés de scrupules, reconnaîtront au tribunal de Dieu qu'ils sont très sérieux et qu'il n'y a pas à s'en moquer.

Suit la liste des indulgences concédées par Sa Sainteté Pie IX à la confrérie : plénières le jour de la réception, le jour de la fête patronale que Mgr l'évêque détermine à son gré, à l'article de la mort aux conditions ordinaires ; partielles, 7 ans et 7 quarantaines en quatre fêtes laissées à la désignation de Mgr l'évêque, 60 jours dans l'accomplissement d'une bonne œuvre. D'autres faveurs regardent l'église siège de la confrérie.

Telle est cette confrérie, qui pourrait servir de modèle à des confréries similaires, comme les instructions de Mgr l'évêque de Plaisance définissent admirablement l'esprit qui devrait les animer.

Les mœurs chrétiennes ne se rétabliront que par l'érection de confréries sérieuses pour l'observation des règles de la modestie chrétienne, formées sur le type de celle de Saint-Vincent de Plaisance, et de la Société de Jésus couronné d'épines de Mesnil-Saint-Loup.

— XIX —

Le cri d'alarme de Pie IX

Le Saint-Père Pie IX manifesta plusieurs fois sa pensée sur le luxe des femmes, qui est habituellement conjoint à l'indécence des vêtements. Sur la fin de 1867 ou au commencement de 1868, il fit paraître une lettre, où il stigmatisait ce luxe comme étant un des plus grands maux de notre temps. Nous n'avons pu retrouver cette lettre ; mais nous trouvons dans la chronique générale d'un journal religieux, datée du 20 février 1868, le récit suivant ¹ :

La ville de Rome a été vivement émue des remontrances paternelles du Saint-Père. Il y a quelques jours, deux cents dames romaines ont sollicité et obtenu une audience de Sa Sainteté, à l'effet de reconnaître la sagesse de ses avis et de lui promettre d'en profiter. Ces dames étaient conduites par une noble patricienne de la famille princière des Lancellotti. Le pape les a félicitées de leur démarche et des sentiments qu'elles lui ont exprimés. En même temps, il a vigoureusement qualifié les conséquences d'un luxe qui ruine les familles et amoindrit la dignité morale de la femme. Il a adjuré son auditoire de résister à l'entraînement général et de prêcher d'exemple, ne doutant pas de l'influence que peut avoir une parole amie pour ramener à de meilleurs sentiments un très grand nombre de personnes. Il serait à souhaiter, ajoute le journal, que cette allocution, dont le texte n'a pas encore été publié, fut imprimée et largement répandue en tout pays.

Elle le fut, nous n'en avons pas le texte entier, nous en donnons plus bas un fragment ; quoi qu'il en soit, la démarche des nobles Romaines reste caractéristique.

Sur ces entrefaites, et précisément sous le coup de la lettre et de l'allocution pontificales, une dame française, Marie de Gentelles, publia, en forme de brochure, un *Appel aux jeunes femmes chrétiennes*, pour les conjurer de se rendre aux admonitions du père des fidèles, et d'embrasser la cause sacrée de la modestie. Reproduisons la première page de cet appel ² ; elle est à méditer aujourd'hui plus encore qu'il y a cinquante ans.

Il y a quelques mois à peine, Pie IX provoquait la fondation d'une société de dames, qui, par leur exemple et l'influence qu'elles seraient à même d'exercer, par-

¹ — *Revue Catholique de Troyes*, 22 février 1868.

² — *Revue Catholique de Troyes*, 3 octobre 1868.

viendraient à modérer ce luxe qui est la ruine des familles et une des plus fortes causes des mauvaises mœurs. « Pour faciliter cette tâche, ajoutait Sa Sainteté, peut-être plus malaisée que toute autre, il faut rappeler aux femmes que, s'il ne convient pas à leur réserve de chercher en quelque lieu que ce soit à attirer les regards d'autrui par la pompe des modes ou par la bizarrerie des habillements, puisque le faste et le désir de plaire aux hommes sont haïs de Dieu, cela devient dans le temple saint une vraie injure à Dieu qui y réside en personne, sur un trône de miséricorde, pour recevoir les adorations et les prières des fidèles. »

Croyez-le bien, reprend Marie de Gentelles, ces paroles du Saint-Père s'adressent encore plus spécialement à nous, Françaises, qu'à cette noblesse de Rome plus grave, plus pieuse, plus réservée, quoi qu'on en dise, que les femmes de notre pays.

Ne nous sommes-nous pas quelquefois montrées trop fières, lorsque nos voyages nous conduisaient en Angleterre, en Allemagne ou en Russie, de voir partout les vêtements ou les coiffures les plus gracieuses qualifiés de modes de Paris ? C'est qu'en effet tout ce qui est élégant, nouveau en ce genre, arrive de la capitale de la France, ou a été imité de quelques-unes de nos créations parisiennes. Il n'y a pas lieu de nous enorgueillir de cette frivole et dangereuse suprématie : car, si l'on peut dire que la Française est vraiment élégante, voyons-y une obligation pour nous d'entreprendre la réforme d'un abus, dont nous paraissions être les complices, sinon les causes premières.

Déjà, depuis plusieurs années, non seulement des chaires catholiques sont tombés de sérieux et austères avertissements à l'endroit du luxe de notre sexe, mais aussi les grands corps de l'État se sont émus d'excès dont les conséquences deviennent fatales ; et nous n'avons pas oublié les sévères paroles du président Dupin au Sénat, en juin 1865 ¹. Aujourd'hui, la situation paraît plus grave encore, puisque le Saint-Père appelle notre attention sur ce déplorable abus.

Le moment est donc venu d'entreprendre une sorte de croisade contre un ennemi que nous n'avons pas à chercher au-delà des mers, mais qui a su pénétrer jusqu'au plus intime de nos foyers, s'y asseoir avec nous, troubler et détruire la paix de la famille.

Cette réforme nécessaire, elle doit partir des rangs de la jeunesse française : aux femmes d'un âge mûr qui, déjà, ont quitté le monde, de nous encourager et de soutenir nos efforts ; mais à nous (qui sommes jeunes), que l'on n'accusera pas d'envie et de jalousie, à lever l'étendard de cette sainte ligue ; à nous, d'imposer des bornes au luxe, et de lui dire : Tu iras jusque-là, mais tu n'iras pas plus loin.

Le luxe des toilettes, au point où il en est arrivé, constitue une véritable et ridicule folie ; et il est en même temps, ce qui est plus malheureux encore, en opposition formelle avec l'esprit chrétien.

Et M^{me} Marie de Gentelles continue, en peignant ce qu'est frivole et vide la journée d'une femme du monde, quelle tyrannie la coutume ou la mode font peser sur elle. Rien pour l'intelligence, rien pour le cœur : c'est l'ensorcellement de la bagatelle, *fascinatio nugacitatis*.

¹ — Ces paroles mériteraient d'être remises en lumière ; nous ne les avons pas sous la main.

Avant de montrer comment Pie IX appuya de son autorité l'appel convaincu de la courageuse Française, qu'on nous permette quelques réflexions sur l'exposé de la situation qu'elle trace.

Il est certain que la France a la plus grande responsabilité dans le dévergondage des modes, qui s'accroît tous les jours jusqu'à provoquer la nausée. Il y a dix ans, nous parlions à son Éminence le cardinal Fischer, archevêque de Cologne, de la nécessité de réagir contre un pareil scandale ; il nous répondit tristement : « Sans doute il est nécessaire de réagir, mais ce sont les modes de Paris qui nous perdent, et il faudrait que la réaction parte d'où vient le mal. » Nous ajoutons qu'en certains pays, par exemple en Italie, ces modes, très scandaleuses par elles-mêmes, sont encore exagérées dans leur brutale impudeur ; mais enfin, le mal provient des courtisiers de Paris, que chacun sait être des juifs. Quand nous réfléchissons à ces choses si humiliantes pour notre pauvre patrie, l'image de la Babylone de l'Apocalypse (VII) s'impose à nous douloureusement : Paris n'est que trop visiblement *la grande prostituée*, qui enivre de sa coupe d'or pleine d'abominations tous les peuples de la terre ; ces abominations, ce sont ses pièces de théâtre qu'on joue partout, ses romans qu'on lit partout, ses modes qu'on adopte partout. Et seul Paris pourrait remédier, par une vigoureuse réaction chrétienne, au mal que fait Paris, surtout dans les races latines.

Mais que devrait être cette réaction ? M^{me} Marie de Gentelles déclare qu'il faut dire au luxe : Tu iras jusque-là, tu n'iras pas plus loin ! C'est là précisément le difficile. Le luxe tend toujours à franchir les limites qu'on lui pose ; et, quand ces limites sont arbitraires, il ne s'y tient pas. Où trouver des limites autorisées, et qui imposent le respect ? Elles existent ; mais chose étrange ! il semble que même les bonnes âmes les ignorent : ce sont les prescriptions apostoliques, interdisant l'arrangement des cheveux, les ornements d'or, les étoffes précieuses, c'est aussi l'obligation que fait saint Paul aux femmes de se couvrir la tête. Les saints Apôtres, en définitive, réprouvent le luxe lui-même ; ils ne cherchent pas à le limiter, ils l'éliminent. Tant que leur parole ne sera pas prise comme règle, on n'obtiendra dans la lutte contre le luxe que des résultats insuffisants et éphémères.

— XX —

Un bref de Pie IX

Pie IX, ayant reçu en hommage le livre de M^{me} Marie de Gentelles, l'eut pour très agréable ; et, prenant occasion de ce livre pour accentuer sa pensée, il honora l'auteur du bref suivant que nous transcrivons en entier.

A sa bien aimée fille en Jésus-Christ Marie de Gentelles, Pie IX, pape

Chère fille en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique,

Dans ces temps de péril, chaque jour plus graves pour les âmes, c'est notre coutume de nous appliquer surtout à extirper les racines du mal, parmi lesquelles le luxe

des femmes tient assurément une des premières places. Aussi, au mois d'octobre dernier, comme nous devions parler du respect dû à la sainteté de nos temples et des moyens à prendre pour écarter certains désordres qui se glissaient dans le peuple de notre ville de Rome, nous avons voulu dire quelque chose de ce pernicieux fléau de luxe qui étend partout ses ravages et des remèdes propres à le combattre.

Nous voyons donc avec la plus grande satisfaction, chère fille en Jésus-Christ, que non contente de vous conformer à nos avis, vous en avez si bien compris l'importance et la gravité, que vous avez écrit un livre sur les funestes conséquences du luxe et excité les femmes de ce temps, surtout celles qui sont enrôlées dans les associations des Mères chrétiennes et des Enfants de Marie, à se liguier contre ce mal qui ruine les mœurs et la famille.

Car c'est lui qui, par les soins recherchés du corps et de la chevelure, soins qu'on renouvelle même plusieurs fois le jour, c'est lui qui absorbe le temps qu'on devrait consacrer aux œuvres de piété et de charité et aux devoirs de la famille ; c'est lui qui provoque aux réunions brillantes, aux promenades publiques et aux spectacles ; c'est lui qui apprend à courir de maison en maison, sous prétexte de devoirs à remplir, et à s'y livrer à l'oisiveté, à la curiosité, aux conversations indiscrètes.

C'est lui qui sert d'aliment aux mauvais désirs, lui qui consume les ressources que l'on devrait réserver pour ses enfants et enlève à l'indigence les secours qui lui viendraient si à propos.

C'est lui qui souvent désunit les époux et plus souvent encore empêche la conclusion des mariages ; car il se trouve à peine des hommes qui consentent à se charger d'une si énorme dépense.

Comme le disait Tertullien : « On étale dans un très petit écrin un immense patrimoine. On met dans un collier dix millions de sesterces. Une tête frêle et délicate porte le prix des forêts et des îles. De fines oreilles absorbent les revenus d'un mois, la main gauche joue de chacun de ses doigts avec autant de sacs d'or, la vanité donne la force à un seul corps, à un corps de femme, de porter un capital énorme. »

Or, l'expérience le démontre, cet éloignement du mariage fournit au désordre un nouvel aliment. En outre, c'est à peine si ces frivolités qui désunissent la famille permettent l'entretien d'une mutuelle intimité, c'est à peine si l'on accorde à la religion ce que réclame la pratique la plus commune. On sacrifie au luxe l'éducation des enfants, on abandonne pour lui le soin des intérêts domestiques ; il n'y a plus d'ordre dans la maison ; elle est bouleversée. Dès lors, on encourt la réprobation de l'Apôtre : « Si quelqu'un n'a pas soin des siens et surtout de ceux de sa maison, il a renié la foi et est pire qu'un infidèle ¹. » Mais comme une ville se compose de familles, une province de villes, un royaume de provinces, la famille ainsi gâtée, corrompue, empoisonne de sa contagion la société tout entière et lui prépare insensiblement ces calamités qui aujourd'hui nous accablent de toutes parts.

Fasse le ciel qu'un grand nombre de femmes s'unissent à vous pour détourner d'elles-mêmes, de leurs proches et de la patrie la cause de tant de maux et que, par leur

¹ — *Si quis autem suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit et est infidelis deterior.* 1 Tm 5, 8. (NDLR.)

exemple, elles apprennent aux autres à rejeter loin d'elles tout ce qui dépasse le soin d'une parure honnête. Que toutes se persuadent bien que pour se concilier l'estime et l'affection de leurs maris, elles n'ont pas besoin de coiffures si coûteuses, de toilettes si splendides, mais bien plutôt de cultiver leur esprit, de cultiver leur cœur, de cultiver la vertu, car « toute leur gloire vient du dedans ¹ ». C'est la grâce ajoutée à la grâce que la femme sainte et pudique. « Seule enfin elle recueillera des éloges la femme qui craint le Seigneur ². »

Voilà pourquoi nous présageons à votre entreprise le plus heureux succès ; et comme gage de ce succès et de notre paternelle bienveillance, nous vous accordons avec la plus vive tendresse la bénédiction apostolique.

ANNEXES

De janvier 1913 à août 1914, avec une parfaite régularité, Dom Maréchaux donna dans le *Bulletin de Notre-Dame de la Sainte-Espérance* vingt articles sur la modestie chrétienne. Ce sont ceux que nous avons livrés à nos lecteurs.

La série s'interrompt avec le numéro de septembre qui annonce à la fois la mort de saint Pie X et le début de la guerre. Mais Dom Maréchaux reprendra et conclura cette série d'articles en 1920 (nous donnerons ces textes dans un prochain numéro du *Sel de la terre*).

Voici deux textes auxquels Dom Maréchaux a fait allusion plus haut :

- 1) un passage de Léon Tolstoï sur la modestie (*Bulletin* de février 1891) ³ ;
- 2) l'instruction adressée le 1^{er} juillet 1878 par le cardinal-vicaire de Rome (Raphaël Monaco La Valetta) aux femmes chrétiennes de la ville ⁴.

La modestie des femmes d'après Tolstoï

Sur Tolstoï (né en 1828, mort en 1901, converti en 1854 à une sorte de nouveau christianisme de son invention, où il se proposait, selon ses propres dires, « la fondation d'une nouvelle religion : la religion du Christ, mais purifiée des dogmes et des mystères »), Léon Jules porte le jugement suivant :

« Tolstoï ne veut ni de patrie, ni de tribunaux, ni d'armée, ni d'impôts. Il demande le partage des terres aux paysans et prône un certain communisme égalitaire qu'il ne définit pas d'ailleurs d'une façon bien nette, et où il fait entrer pas mal de pratiques ascétiques, telles que la continence absolue, l'interdiction du tabac et de l'alcool, le végétarisme, etc. Comme substratum idéologique à cette morale, la croyance en un Dieu qui ressemble étrangement à Bouddha, le dogme de la bonté originelle de l'homme et le fatalisme.

¹ — *Omnis gloria ejus [...] ab intus*. Ps. 44, 14. (NDLR.)

² — *Mulier timens Deum ipsa laudabitur*. Pv 31, 30. (NDLR.)

³ — T. 5, p. 402-403

⁴ — T. 1 (septembre 1878), p. 295. Nous avons légèrement corrigé la traduction.

« Tout cela n'a rien de bien neuf. Ce sont, pour une bonne part, de vieux clichés que V. Hugo et surtout G. Sand avaient empruntés à J.-J. Rousseau, qu'ils avaient tant bien que mal retapés et redorés et qu'il pousse au noir ; pour une autre part, des théories qu'il avait trouvées dans Papus, dans le Sar Péladan, dans Taine, ou que lui avaient soufflées des fondateurs de sectes, comme Soutaïev et Bondarev, deux paysans illettrés. L'amusant, c'est qu'il s'imagine avoir tout inventé et qu'il s'émerveille naïvement de ses trouvailles. En tout cas, les trouvailles sont maigres. "On chercherait vainement, dit M. de Vogüé, une idée originale dans la révélation du prophète de Toula. On n'y trouvera que les premiers balbutiements du rationalisme pour la partie religieuse, du communisme pour la partie sociale, le vieux rêve du millenium, la tradition toujours relevée depuis les origines du Moyen Age par les Vaudois, les lollards, les anabaptistes." "Heureuse Russie, ajoutait-il, où ces chimères sont encore neuves !" Pas si heureuse, répondrai-je, puisque ces chimères rénovées avec éclat par Tolstoï ont précipité la Russie dans les convulsions atroces du bolchevisme [...]. Il ne fait jamais bon écouter les prêcheurs de chimères, quel que soit leur talent et surtout s'ils ont du talent. La France du XVIII^e siècle l'apprit à ses dépens quand elle s'engoua de J.-J. Rousseau, dont on sait qu'il fut le père et l'inspirateur de la Révolution. La Russie contemporaine fait une expérience semblable avec Tolstoï, le disciple et l'émule de J.-J. Rousseau ¹. »

Notons que dom Maréchaux n'invoque pas ici Tolstoï comme une autorité. Il cite seulement ses dires comme la base d'un raisonnement *a fortiori* : si même un romancier peut écrire cela (et même un romancier non catholique), quelle devra être, *a fortiori*, la modestie des femmes catholiques !

Le Œel de la terre.

Un des traits caractéristiques de l'œuvre de Notre-Dame de la Sainte-Espérance est le rappel des femmes chrétiennes aux règles, aujourd'hui méconnues, de la modestie chrétienne.

Pour arriver à établir ces règles, et réussir à les maintenir, il fallut affronter et soutenir des luttes effroyables. Notre-Dame de la Sainte-Espérance eut gain de cause. Et le pèlerin qui vient visiter son sanctuaire n'est pas médiocrement édifié par la tenue modeste de la petite population au milieu de laquelle la grande reine s'est fixée.

Rappelons un épisode de ces luttes. Il s'agit d'un sermon prêché le jour même de la fête de Notre-Dame de la Sainte-Espérance. Le prédicateur établit victorieusement cette thèse, que la personne qui communie doit différer *extérieurement* de la personne qui ne communie pas ; qu'il doit se faire en elle un épanouissement complet de Jésus-Christ, allant du dedans au dehors, et imprimant sur l'extérieur la marque d'une pureté sévère et d'une modestie parfaite. Ce sermon, paraît-il, ne fut

¹ — Léon JULES, notice sur Tolstoï dans le *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses* publié sous la direction de J. BRICOUT (Paris, Letouzey et Ané, 1928, t. 6, col. 710-711). Dans ce dictionnaire à tendance souvent libérale, les notices littéraires de Léon Jules tranchent par leur vigueur et leur esprit de foi.

pas du goût de tout le monde ; et plusieurs dirent : *cette parole est dure, qui donc peut l'écouter* ? Notre-Dame de la Sainte-Espérance, par la bouche du prédicateur, avait pourtant dit vrai et visé juste. Luxe appelle luxure. Sans modestie de la part du sexe, point de pureté de mœurs, partant point de religion vraie, mais toute espèce de corruption. Les Pères de l'Église étaient de cet avis. Saint Jean Chrysostome, saint Cyprien, dénoncent le luxe des toilettes féminines comme le grand appât du diable pour la perte des âmes. Mais qui donc aujourd'hui écoute saint Cyprien ? C'est pourquoi nous avons pensé qu'il n'était pas hors de propos de faire parler un contemporain, même un romancier, même un schismatique russe ¹. Dieu fait entendre la vérité par toutes sortes de bouches. Voici comment s'exprime, dans un de ses ouvrages, le comte Léon Tolstoï.

Vous dites que les femmes de notre société vivent pour un autre intérêt que les femmes d'un certain monde ? Et moi je dis que non, et je vais vous le prouver. Si les êtres diffèrent entre eux d'après le but de la vie, d'après leur vie intérieure, cela devra se refléter dans leur extérieur, et leur extérieur sera tout différent. Eh bien ! comparez donc les misérables, les méprisées, avec les femmes de la plus haute société : les mêmes robes, les mêmes façons, les mêmes parfumeries, les mêmes dénudations, etc., la même protubérance, etc., la même passion pour les pierreries, pour les objets brillants et très chers, les mêmes amusements, danses, musiques et chants. Les premières attirent par tous les moyens, les secondes aussi ; aucune différence, aucune.

Au lecteur de conclure. Un peu plus loin, l'auteur reprend :

Depuis longtemps déjà je me sentais mal à l'aise, quand je voyais une femme trop bien parée, soit une femme du peuple avec son fichu rouge et son jupon festonné, soit une femme de notre monde avec sa robe de bal. Mais à présent cela me terrifie, tout simplement. J'y vois le péril des hommes, quelque chose de contraire aux lois, et j'ai envie d'appeler un gardien de la paix, d'appeler une défense quelconque, de demander qu'on enlève cet objet dangereux.

Et ce n'est pas du tout une plaisanterie. Je suis convaincu, je suis sûr que le temps viendra, et il n'est peut-être pas si loin, où tout le monde aura conscience de cette anomalie, et sera étonné qu'une société ait pu exister où étaient permises des actions aussi nuisibles que celles qui font appel à la sensualité en ornant le corps comme le font les femmes d'aujourd'hui. Autant mettre des traquenards au long des voies publiques, ou pis encore.

Ainsi parle le comte Léon Tolstoï. Son langage, avec toute la différence résultant des milieux respectifs, revient bien à celui du prédicateur que nous rappelions plus haut. Il est même notablement plus dur, plus tranchant. Est-il exagéré ? Nous ne le pensons pas, quand on médite l'avertissement des Livres saints : « Détourne ton visage de la femme bien parée ; les attraits de la femme ont été la perte de bien des hommes. » [Si 9, 8-9.]

¹ — En fait, Tolstoï sera excommunié par l'Église orthodoxe le 24 février 1901, à cause de son mépris des dogmes. Il refusera de se réconcilier avec elle avant sa mort, et ne recevra que des funérailles civiles. (NDLR.)

Instruction aux femmes chrétiennes

I. — Qu'elles ne se proposent, dans la parure, que des fins honnêtes et légitimes, qui puissent rendre l'action, non seulement permise, mais même méritoire de la vie éternelle, et jamais des vues mondaines et de vanité, comme attirer les regards d'autrui, humilier les autres, les surpasser, les éclipser.

II. — Qu'elles aient dans leur habillement un soin extrême de la modestie et de la décence, ornement principal de la femme catholique, et qu'elles ne se permettent jamais, pour n'importe quel motif, soit l'exemple des unes, l'habitude des autres *ou la coutume universelle*, d'admettre dans leur vêtement la moindre chose qui s'oppose à ces vertus, se souvenant toujours que c'est à Dieu et non pas au monde qu'elles auront à rendre compte de leurs actions.

III. — Qu'elles gardent aussi la simplicité, ayant en horreur les excès du luxe, et qu'elles se contentent de s'habiller en rapport avec la condition d'existence où Dieu les a placées, sans chercher de prétexte pour abonder en pompes inutiles.

IV. — Quand elles vont à l'église, et surtout quand elles s'approchent des sacrements, qu'elles s'habillent sans recherche, sachant que, dans la maison de Dieu, toute pompe mondaine est défendue.

V. — Qu'elles fixent, chaque année, sans jamais la dépasser, la somme à laquelle elles se restreignent pour les frais de toilette, conformément à leur condition et leurs moyens pécuniaires.

VI. — Qu'elles n'oublient pas l'obligation, imposée par l'Évangile, concernant l'aumône, et qu'elles s'évertuent à avoir ce superflu, qui appartient aux pauvres, en supprimant quelque objet de luxe.

VII. — Qu'elles ne contractent jamais des dettes pour la toilette, mais qu'elles fassent et qu'elles gardent avec énergie le ferme propos de payer ponctuellement leurs comptes.

VIII. — Qu'elles travaillent de toute leur force, par de douces insinuations et surtout par l'exemple, afin que ces règles soient observées.

Que toutes les femmes catholiques se souviennent qu'elles ne pourront vivre selon la maxime du saint Évangile, ni se conformer aux intentions paternelles des saints-pères Pie IX et Léon XIII, sans prendre pour base l'accomplissement assidu des devoirs religieux ; que chacune donc, en particulier, fasse usage, des pratiques quotidiennes suivantes : 1) la sainte Messe ; 2) la méditation ; 3) l'examen de conscience ; 4) la visite au très Saint-Sacrement ; 5) le chapelet en famille ; 6) la lecture spirituelle ; 7) la fréquentation des sacrements.

Ainsi fortifiées par la toute-puissante grâce divine, obtenue au moyen de la prière, qu'elles s'appliquent soigneusement à s'assurer à elles-mêmes le salut éternel, et coopèrent à celui d'autrui, prenant pour modèle la femme forte dépeinte dans les saintes Écritures, afin de se rendre fortes contre les séduisants attraits du luxe, cette grande plaie de la société ; fortes contre la terrible tyrannie du respect humain.

Rome, au Vicariat, le 1^{er} juillet 1878.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !